



Conditions de l'action : Développez votre portefeuille en 2025 et récupérez vos frais de courtage.

Développez votre portefeuille en janvier et Bolero vous rembourse les frais de courtage de vos ordres d'achat exécutés au mois de janvier 2025 en un crédit de frais de courtage gratuit. Ces frais de courtage gratuits seront valables 1 mois après leur mise à disposition sur votre compte Bolero. Les frais de courtage récupérés s'élèvent au maximum à 200 euros.

1 Organisateur

1.1 Cette action est organisée par Bolero – KBC Bank SA, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, ci-après également dénommée « Bolero » ou « l'organisateur ».

1.2 Cette action court du **1^{er} janvier 2025** au **31 janvier 2025**.

2 Détails de l'action

Bolero rembourse à toute personne physique ou personne morale ayant ouvert un compte Bolero avant le 1^{er} janvier 2025 les frais de courtage des transactions d'achat placées et exécutées entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 janvier 2025. Les frais de courtage payés pour les ordres d'achat exécutés sont remboursés sous la forme de frais de courtage gratuits valables 1 mois après la mise à disposition du crédit de courtage sur votre compte Bolero.

Bolero détermine si un client remplit les conditions pour participer à cette action en se basant uniquement sur la date d'exécution de la ou des transactions d'achat.

Cette action n'implique nullement l'obligation de transférer un portefeuille de titres d'une certaine contre-valeur minimale, de transférer un montant minimum en espèces ni d'effectuer un nombre minimum d'opérations boursières.

Cette action est réservée aux personnes physiques et morales ayant ouvert un compte Bolero **avant le 1^{er} janvier 2025**.

Les membres du personnel de KBC Groupe SA, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles et de toutes ses filiales ont le droit de participer à l'action.

3 Le compte Bolero

Un compte Bolero est un compte de liquidités assorti d'un compte-titres (ci-après dénommé « compte Bolero »). Le compte Bolero ne fait l'objet d'aucun droit de garde. Le service Bolero n'inclut pas les conseils d'investissement ni la gestion de patrimoine. Bolero n'évalue donc pas le caractère adéquat des transactions sur instruments financiers pour le client. Le service Bolero se limite simplement à recevoir, exécuter et transmettre les ordres que le client a passés.

Pour pouvoir bénéficier de l'action, la personne physique ou morale concernée doit remplir toutes les conditions prévues dans les [Conditions Générales et les Conditions d'Utilisation de Bolero](#) et doit avoir ouvert et activé un compte Bolero avant le début de l'action.

4 Calcul, mise à disposition et validité des frais de courtage gratuits

Bolero rembourse les frais de courtage payés par le client pour **les ordres d'achat exécutés au cours du mois de janvier 2025**. Le remboursement est effectué sous la forme de frais de courtage gratuits, que le client peut utiliser pour ses prochaines transactions.

Le crédit des frais de courtage gratuits est calculé de la manière suivante :

- Les frais de courtage pour les **transactions d'achat** qui ont été exécutées correctement sur n'importe quel marché offert par Bolero ;
- Les frais de courtage payés par le client **dans une autre devise que l'euro** sont remboursés sous la forme d'un crédit de courtage en euro au taux de change en vigueur au moment de l'exécution de l'ordre d'achat.

Ne donnent pas droit au remboursement des frais de courtage :

- Les transactions d'achat de fonds d'investissement (OTC ou coté en bourse) ne sont pas concernées par cette action (les ETF, ou Trackers, bien) ;
- **La taxe boursière, les taxes étrangères éventuelles et les autres frais** liés à l'achat restent à la charge du client et ne sont pas remboursés sous forme de crédit de courtage.

Les [Conditions Générales et les Conditions d'Utilisation de Bolero](#) ainsi que la [Politique d'exécution des ordres de Bolero \(KBC Bank SA\) pour les particuliers](#) s'appliquent à l'ensemble des ordres transmis par le client via Bolero. Bolero transmet pour exécution les ordres acceptés aussi rapidement que possible en fonction de l'heure de réception et compte tenu des heures d'ouverture des plateformes de négociation et du décalage horaire. Il est de la responsabilité du client de veiller à transmettre tous les ordres à Bolero en temps utile, suffisamment longtemps avant la clôture de la plateforme de négociation. Le client accepte qu'il y ait un laps de temps raisonnable entre le moment où il passe l'ordre et celui où l'ordre est exécuté sur la plateforme de négociation. Bolero transmet les ordres à exécuter le jour de leur réception, pour autant que ces ordres soient reçus au plus tard un quart d'heure avant la clôture de la plateforme de négociation en question où les instruments financiers sont négociés. Pour plus d'informations sur l'exécution des ordres, veuillez consulter la partie II Ordres des [Conditions Générales & Conditions d'Utilisation de Bolero](#).

Le client peut à tout moment clôturer son compte Bolero sans frais, conformément à l'article 12 des [Conditions Générales et des Conditions d'Utilisation de Bolero](#). Le client doit toutefois tenir compte du fait que Bolero mette les frais de courtage gratuits à disposition sur le compte Bolero à l'exclusion de tout autre, de sorte que s'il clôture le compte avant que le montant soit inscrit à son crédit, sa perception sera impossible.

4.1 Mise à disposition et validité du crédit de courtage gratuit

Le **crédit de courtage gratuit sera mis à votre disposition automatiquement sur le compte Bolero la première semaine de février 2025, à l'issue de la période d'action et pourra être utilisé dès qu'il sera apparu dans le menu « Comptes »**. Le client sera averti par e-mail de la mise à disposition du crédit de courtage sur le compte Bolero. Les frais de courtage gratuits seront valables 1 mois après leur mise à disposition sur le compte Bolero. Si le crédit de courtage gratuit est mis à disposition le 2 février 2025, il est donc valable pour les ordres exécutés au plus tard le 2 mars 2025.

Le montant maximum de frais de courtage récupérés s'élève à 200 euros.

Le remboursement de frais de courtage payés par le client avant la mise à disposition du crédit de courtage gratuit ne peut pas être réclamé par la suite.

4.2 Utilisation du crédit de courtage

Le crédit de courtage peut être utilisé pour l'achat ou la vente de tous les instruments financiers cotés en Bourse et repris dans l'offre Bolero, quel que soit le marché sur lequel ces instruments sont cotés.

Les [Conditions Générales et les Conditions d'Utilisation de Bolero](#) ainsi que la [Politique d'exécution des ordres de Bolero \(KBC Bank SA\) pour les clients particuliers](#) s'appliquent à tous les ordres passés par le client.

Pour chaque ordre passé par le client, le compte du client sera débité, comme d'habitude après l'exécution de l'ordre, des frais de courtage pour cet ordre. Bolero ristournera ensuite immédiatement les frais de courtage payés sur le compte du client. Tant que les frais de courtage gratuits sont valides, cette procédure sera répétée jusqu'au remboursement du solde total de courtage gratuit. Le solde du crédit de courtage gratuit est consultable sous le menu « Comptes ».

Dès que le client aura dépensé tous les frais de courtage gratuits ou atteint la date limite de validité, il devra à nouveau payer lui-même les frais de courtage.

La taxe boursière, les taxes étrangères éventuelles et autres frais liés à l'achat, à la souscription ou à la vente d'instruments financiers dans l'offre de Bolero ne sont pas compris dans le courtage. Ces montants restent dès lors entièrement à charge du client.

Tous les détails concernant les tarifs des services de Bolero peuvent être consultés à l'adresse <https://www.bolero.be/fr/tarifs>.

4.3 Exemple de remboursement des frais de courtage

Le client ouvre, avant le 1^{er} janvier 2025, un compte Bolero sur lequel il transfère des espèces. Les frais de courtage liés aux transactions d'achat effectuées au cours du mois de janvier – en l'occurrence, les transactions exécutées avant le 31/01/2025 – sont concernés par l'action.

Supposons que le client exécute les transactions suivantes :

Type de transaction	Montant de la transaction	Date d'exécution	Frais de courtage payés	La transaction donne droit au remboursement
Achat Euronext	2 500 €	04/01/2025	7,5 €	OUI
Achat d'un fonds OTC	25 000 €	10/01/2025	250 €	NON
Vente Euronext	5 000 €	19/01/2025	15 €	NON
Achat US	50 000 \$	23/01/2025	50 \$	OUI
Achat Euronext	15 000 €	26/01/2025	30 €	OUI
Achat Euronext 5 contrats d'options	2 500 €	31/01/2025	15 €	OUI
Achat ETF sur Euronext via Invest & Repeat	250 €	22/03/2025	2,5 €	OUI

Les frais de courtage seront remboursés comme suit:

- $7,5 \text{ €} + 50 \$ * 0,94 \text{ \$/€}^1 + 30 \text{ €} + 15 \text{ €} + 2,5 \text{ €} = 102 \text{ €}$ en frais de courtage gratuits seront crédités durant la première semaine de février 2025. Le client peut alors bénéficier d'une réduction de 102 euros sur les frais de courtage des ordres d'achat ou de vente qu'il passe 1 mois après la mise à disposition des frais de courtage gratuits sur le compte Bolero. Les frais de courtage gratuits peuvent donc être utilisés tant pour les transactions d'achat que celles de vente.

4.4 Frais de transfert

L'action est cumulable avec le remboursement par Bolero des frais de transfert que d'autres organismes financiers portent en compte pour le transfert de titres. Le montant du remboursement :

- s'élève à 20 euros en frais de courtage gratuits par ligne transférée d'une contre-valeur minimale de 500 euros ;
- Le remboursement est plafonné à 20 lignes, soit à 400 euros au maximum en frais de courtage gratuits.

Ces frais de transfert seront remboursés sur le compte Bolero dès que Bolero aura reçu du client une preuve de la facturation de ces frais par e-mail à l'adresse clientservice@bolero.be.

Le crédit de courtage que le client reçoit dans le cadre du remboursement des frais de transfert est valable 3 mois après la mise à disposition de ce crédit sur le compte Bolero du client.

5 Cessation et modification de l'action et exclusion

Bolero se réserve le droit de modifier la durée et le contenu de l'action, voire d'annuler totalement l'action, en cas de force majeure ou dans l'éventualité où des circonstances indépendantes de sa volonté le justifieraient. L'organisateur se réserve également le droit de mettre prématurément fin à l'action ou d'en modifier le contenu à l'avenir, sans pour autant porter préjudice aux droits et obligations qui s'appliquaient à l'organisateur et aux clients qui avaient déjà participé avant cette fin prématurée ou ces modifications.

Toute modification relative à l'action sera toujours annoncée sur le site www.bolero.be. Ni l'organisateur, ni les tiers impliqués par ce dernier dans l'action, ni leurs préposés ou collaborateurs, ne peuvent être tenus responsables de la cessation ou de la modification du contenu de l'action, sauf en cas de préjudice découlant directement d'un acte délibéré ou d'une faute grave de l'organisateur, des tiers associés ou d'un de leurs préposés ou collaborateurs.

En cas d'abus, l'organisateur se réserve le droit d'exclure le client de l'action, sans que ce dernier puisse se prévaloir d'un quelconque recours à l'encontre de l'organisateur, des tiers qu'il a impliqués dans l'action, de leurs préposés ou collaborateurs. Les décisions prises par l'organisateur à cet égard ne souffrent aucun recours.

6 Protection de la vie privée

Bolero – KBC Bank SA est responsable du traitement des données à caractère personnel de tous ses clients. Le service Bolero ainsi que les données recueillies dans le cadre de la présente action sont entièrement soumis à la législation relative à la protection des données à caractère personnel. Pour tout complément d'information sur le traitement et l'échange de données à caractère personnel, veuillez vous référer à l'article 6 des [Conditions Générales et des Conditions d'Utilisation de Bolero](#) ainsi qu'à la [Déclaration en matière de respect de la vie privée](#) sur le site web de Bolero.

¹ Ce cours de change n'est utilisé que dans le cadre de cet exemple fictif. Le cours de change effectif correspond au taux de change au moment de l'exécution de l'ordre.

7 Responsabilité

L'organisateur, les tiers impliqués par l'organisateur dans l'action, leurs préposés et leurs collaborateurs, ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables, quel que soit le motif juridique invoqué, de préjudices ou de dommages quels qu'ils soient, d'interruptions ou de pannes techniques, de ralentissements de la connexion Internet ou de la perte ou de la détérioration de données envoyées, sauf en cas de préjudice découlant directement d'un acte délibéré ou d'une faute grave commis par l'organisateur, les tiers impliqués ou leurs préposés ou collaborateurs.

8 Dispositions non valables ou non contraignantes

La nullité ou le caractère non contraignant d'une ou de plusieurs dispositions du présent règlement ne porte nullement atteinte à la validité et au caractère contraignant des autres dispositions. Une disposition valide, au contenu comparable, sera au besoin substituée à la disposition nulle ou non contraignante.

9 E-mail

Les participants à cette action acceptent le caractère probant des e-mails.

10 Droit applicable et tribunaux compétents

La présente action est régie par le droit belge. Tout litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux belges.

11 Acceptation des conditions de l'action

En participant à l'action, le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions, les avoir lues, les comprendre et les accepter. Les clients qui souhaitent obtenir un exemplaire papier des conditions de l'action peuvent contacter l'Orderdesk Bolero par téléphone au 02 303 33 01 ou par e-mail à info@bolero.be.